

## Agefiph Rhône-Alpes

### Colloque

# "Compensation du handicap et emploi"

**Salon Handica**  
Lyon, le 20/03/2003

### INTERVENTIONS THÉMATIQUES

#### Le point sur les aides



## INTERVENTIONS THÉMATIQUES

### Le point sur les aides

- L'AGEFIPH p.3
- Les aides techniques p.4
- Vie autonome et formation p.8

## Colloque "Compensation du handicap et emploi"

Salon Handica – Lyon, le 20/03/2003

animé par **Patrick Fronçon** (journaliste indépendant)

### Le point sur les aides :

#### • L'AGEFIPH :

**Patrick Fronçon :** Poursuivons... Madame Wohlhuter avait évoqué un certain nombre d'aménagements techniques, parfois très inventifs, avec Anne-Marie Segaud, qui est chargée d'études à l'AGEFIPH, nous allons maintenant rentrer un petit peu plus dans le détail des réponses techniques. Quand je dis technique ceci désigne aussi en termes de financement, en termes d'aménagement du poste de travail, et puis en termes d'ergonomie... Pouvez-vous nous dire en quoi consiste votre travail au quotidien Mme Segaud ?

**Anne-Marie Segaud :** Je suis chargée d'études et de développement à l'AGEFIPH et j'ai en responsabilité thématique la problématique de l'ergonomie et des aménagements des situations de travail. Comme François Atger l'avait dit tout à l'heure, compenser le handicap dans l'emploi, est effectivement le cœur de métier de l'AGEFIPH. D'ailleurs l'Etat a transféré à l'AGEFIPH le financement des aménagements de poste. En 1990, l'AGEFIPH avait instruit 300 dossiers d'aménagement de poste, en 2000, c'est 3000 dossiers qui ont été instruits. Nous devons donc faire face à cette croissance et à la complexité des situations, complexité due effectivement à la diversité des handicaps, mais aussi à la complexité de l'évolution des conditions de travail et des postes de travail. D'ailleurs nous ne parlons plus de poste, mais de situation de travail, parce qu'effectivement, nous sommes moins sur des tâches très identifiées, mais beaucoup plus sur des notions de polyvalence, poly-compétence comme vous le disiez, et même de flexibilité. Nous étions confronté, au niveau de la délégation régionale, à un nombre croissant de demandes liées, non pas à l'aménagement du poste lui-même, mais d'abord à l'étude préalable pour y parvenir. Nous avons donc mis en place en 1999, une plate-forme ergonomique, parce que sur le terrain nous avions des réponses existantes, des exemples de personnes qui avaient mis en place cette compétence sur un territoire. Par contre nous n'avions encore que des réponses partielles et très variables, avec des délais de réaction quelquefois très longs. Nous avons donc mis en place une plate-forme ergonomique depuis juillet 1999. Après deux ans et demi de fonctionnement, nous avons fait évaluer cette plate-forme comme prévu au départ. Nous avons constaté qu'effectivement, cette plate-forme donne satisfaction aux différents partenaires par rapport aux objectifs fixés, c'est-à-dire la réactivité, la simplification des procédures pour solliciter l'AGEFIPH. Et nous avons pu observer aussi qu'elle répond à un plus grand nombre de besoins, quasiment à tous les besoins exprimés sur les départements, et ainsi obtenir une sorte d'homogénéité qualitative des résultats des études.

Pour autant, il faut quand-même considérer que cette plate-forme mobilise un engagement financier qui n'est pas négligeable pour la Délégation Régionale. En effet, elle représente 20% de ses engagements financiers sur le programme ordinaire par an, et, depuis 2000, nous en sommes à plus de 5 millions d'euros par an sur cette ligne aménagement de postes, dont un tiers qui sont liés aux études ergonomiques, donc aux études préalables. Il convient donc aujourd'hui de parfaire ce système, d'améliorer et de généraliser le service qui est vraiment attendu aussi bien par les entreprises que par les travailleurs handicapés.

Nous devons travailler sur la phase amont, c'est-à-dire sur une meilleure analyse des besoins, avec l'entreprise, avec le médecin du travail, avec le CHSCT, ainsi que sur la phase expertise, de manière à avoir une expertise qui soit différenciée et qui soit adaptée à la problématique, rapide et réactive en termes de conseils dans certaines situations, longue en termes d'études dans d'autres situations, et sans négliger non plus la phase aval afin d'évaluer l'action et mesurer son impact en termes d'insertion et de maintien en emploi des personnes handicapées. Aussi, aujourd'hui, nous sommes en train de réfléchir à la mise en place d'une fonction d'animation territoriale, pour prendre en charge toutes ces problématiques de compensation fonctionnelle du handicap en situation d'emploi.

**Patrick Fronçon** : Merci beaucoup pour toutes ces précisions.

• *Les aides techniques* :

*Présentation*

**Patrick Fronçon** : Maintenant Laurent Barraud, également chargé d'études à l'AGEFIPH, va compléter ces propos, en nous donnant des précisions sur un certain nombre d'aides techniques...

**Laurent Barraud** : Je suis référent sur le département de la Loire, avec une compétence thématique qui est relative à l'accès aux aides techniques. Il a été évoqué en préambule ce terme générique qui regroupe à la fois les aménagements de postes et les aides techniques. Vous avez aussi parlé tout à l'heure de solutions de compensation fonctionnelles du handicap et des incapacités, si nous voulons employer des grands mots.

Effectivement, en théorie, de l'aménagement de poste de travail à l'aide technique il n'y a qu'un pas. Un tout petit pas même nous pourrions dire, puisque nous parlons de l'un ou de l'autre, selon que le matériel est financé par l'entreprise, il s'agit dans ce cas de l'aménagement de poste, ou bien par la personne elle-même, il s'agit alors d'aide technique. Ainsi, très concrètement, un même aménagement de véhicule selon qu'il est réalisé sur le véhicule d'une société ou le véhicule de la personne qui effectue ces trajets domicile/lieu de travail sera, encore une fois, soit un aménagement de poste de travail, soit une aide technique. Ce sont des différences sémantiques, peut-être un peu théoriques. Pour autant, si je fais ce distinguo c'est parce que, dans la pratique, les conséquences pour les bénéficiaires *in fine*, les personnes physiques, auront une incidence majeure. En effet, dans le cas de l'aménagement de poste de travail, nous pouvons en général considérer que le financement est quasiment assuré, en grande partie, par les interventions possibles de l'AGEFIPH, pour ce qui concerne en tout cas le secteur privé marchand. Par ailleurs, l'entreprise peut également réaliser plus facilement qu'un individu une avance de trésorerie le temps de recueillir des subventions, et éventuellement compléter également les montants qui resteraient à sa charge.

Pour la personne bien évidemment, on l'a évoqué tout à l'heure, la question de la complexité des réseaux, le labyrinthe pour s'orienter dans les démarches et partir à la chasse aux financements, est une tout autre affaire. D'autant plus que ces financements sont souvent d'ordre extra-légal, c'est-à-dire qu'ils vont dépendre de critères, qui eux-mêmes dépendent de financeurs distincts.

Une étude réalisée par le CTNERHI (le Centre Technique National d'Etudes et de Recherches sur le Handicap et les Incapacités), qui est un organisme national et qui évalue actuellement le dispositif "vie autonome", a montré que, en moyenne, chaque aide technique fait l'objet d'une sollicitation auprès, de 3,5 organismes financeurs minimum. Nous pouvons considérer que ceci est une moyenne, mais il y a des situations dans lesquelles on a pu démontrer pas moins d'une douzaine de financeurs différents sollicités, avec chacun leurs critères d'attribution, leurs délais, leurs dossiers propres d'intervention, etc. Cela constitue la difficulté majeur de l'accès aux financements et du repérage des organismes susceptibles

d'intervenir. Mais il y a une autre complexité qui s'ajoute, qui réside dans le choix de la solution la plus adaptée. Nous l'avons dit également tout à l'heure, il y a eu des progrès technologiques faramineux et si, par exemple, le fauteuil roulant existe déjà depuis des siècles, il y a de nouvelles offres d'aides techniques nouvellement apparues sur le marché : à peu près 35 000 produits différents sont référencés à l'échelle européenne, qui sont assimilés à des aides techniques, des solutions de compensation fonctionnelles.

**(Patrick Fronçon :** "Ce salon est aussi l'occasion de faire le point sur l'évolution de tel ou tel produit ou service").

Tout à fait, et cela montre justement la pertinence de salons tel qu'Handica, parce qu'il faut bien aussi montrer ce qui existe, ce qui a évolué depuis les 6 derniers mois, ou les 2 ans qui viennent de s'écouler depuis le précédent salon.

Les aides techniques qui existent sont assez peu connues souvent du public, y compris par les personnes handicapées elles-mêmes.

Deux éléments clefs apparaissent :

- l'aide à l'accès aux aides techniques, le conseil, la préconisation et l'évaluation des besoins de la personne,
- l'accès aux financements et si possible dans des délais relativement brefs, surtout quand il s'agit d'accès ou de maintien dans l'emploi.

Ceci bien-sûr, en inscrivant la simplification des procédures, et encore une fois le raccourcissement des délais comme une nécessité .

Ces constats, qui ont été effectués de manière, malheureusement, un peu récurrente, ont quand-même amené les pouvoirs publics à mettre en place, d'abord à titre expérimental sur 4 sites au niveau national, et maintenant en phase de généralisation, des dispositifs "Vie Autonome", qui ont vocation justement à mettre un petit peu d'ordre dans tout cela. Nous avons aussi parlé tout à l'heure des limites de notre système général, de son adaptation pour que les personnes puissent s'y repérer au mieux et surtout pour que l'imbroglio propre aux organismes et financeurs, devienne le plus transparent possible pour les usagers. Il est nécessaire que nous fassions de cette question une priorité, que nous nous entendions entre nous, que l'aide arrive de manière optimale, dans un délai le plus bref possible pour la personne.

Pour conclure sur une note un peu optimiste, je serais tenté de dire que, étant à l'AGEFIPH depuis 5 ans, je peux déjà constater le chemin parcouru. Il me semble aussi que, à la faveur de la mise en place de ces dispositifs, l'approche peut-être un peu mécanique, systématique de l'octroi des subventions, cède progressivement la place à une approche sans doute plus dynamique, plus partenariale, qui est d'avantage soucieuse de l'intérêt des usagers.

**Patrick Fronçon :** Voilà, si le guichet unique n'est peut-être pas vraiment pour demain, on avance quand-même vers plus d'homogénéité, vers un partenariat plus intense. Donc merci pour cet exposé sur les aides techniques.

*FIDEV*

**Patrick Fronçon :** Olivier Borius, vous êtes directeur de la FIDEV et je vais vous demander de nous faire part de votre expérience professionnelle en ce qui concerne les aménagements de postes et les aides techniques dans le domaine des déficients visuels.

**Olivier Borius :** Avant de rentrer dans le vif du sujet, je vais vous présenter en deux mots l'association. La FIDEV est une association qui intervient spécifiquement sur le champ de la déficience visuelle, au niveau de la région Rhône-Alpes, auprès des adultes. La spécificité de cette association est de se positionner sur tout le parcours d'insertion de la personne, de l'amont, notamment via la rééducation et la réadaptation de la personne, pour aboutir à son

autonomie, ce qui est important pour l'insertion professionnelle, et en aval, pour assurer son maintien dans l'emploi.

Nous avons donc différents services, le service d'appui à l'insertion professionnelle intervient notamment via des études ergonomiques des situations de travail, sur le champ de la compensation, sur le champ du maintien dans l'emploi, maintien dans l'entreprise, ou intégration dans l'entreprise. A ce niveau-là, notre travail est à la fois simple et compliqué, puisqu'il consiste à identifier les situations handicapantes dans lesquelles la personne se trouve, afin de les compenser, afin de les contourner. Comme vous le savez, le handicap n'est pas une notion objective, et dépend des situations dans lesquelles se trouve la personne. Le but est donc de contourner ces situations handicapantes. Et dans ce cadre-là, les aides techniques jouent un rôle très important, notamment les aides techniques informatiques, puisqu'elles permettent à la personne déficiente visuelle d'accéder à l'information. Je vous rappelle que le handicap visuel est principalement un handicap vis-à-vis de l'accès à l'information, et les aides techniques informatiques viennent jouer un rôle essentiel dans ce domaine-là. Ce sont de véritables vecteurs d'insertion. Je vous rappellerai, ou vous apprendrai peut-être, un chiffre : 85 % des informations qui nous sont utiles pour évoluer dans notre société, nous ont été transmises par l'intermédiaire de la vision ! Ce qui suffit à positionner l'enjeu que représente les technologies de l'information et de la communication, et l'accès à la société de l'information. Je me permettrai d'illustrer le propos plus concrètement par un exemple. Nous avons effectué, il y a quelques temps, une étude ergonomique de la situation de travail d'une personne malvoyante, une personne qui est magasinier, qui travaille dans une jardinerie. Son poste polyvalent revêt différentes tâches : la tenue de la caisse via l'informatique, la gestion des stocks via l'informatique, la manutention, et également le déchargement des camions via un chariot élévateur. Nous sommes intervenu dans le cadre d'une restriction d'aptitude qu'avait posé le médecin du travail, une restriction tant au niveau de l'informatique, de l'accès à la formation informatique, qu'au niveau de la conduite du chariot élévateur. Donc une double problématique, une problématique d'accès à l'information, et une problématique de capacité liée à l'insécurité du travail. Nous sommes intervenu pour identifier toutes ces situations handicapantes. Après différents tests au niveau de la problématique de l'accès à l'information, nous nous sommes orientés vers un écran de grande taille, avec un logiciel de grossissement de caractères.

La deuxième problématique était un peu plus délicate, nous nous sommes fondés sur un bilan ophtalmologique optique et orthoptique, et également d'orientation, pour appréhender véritablement les difficultés que la personne pouvait avoir dans la conduite du chariot. Ce bilan fonctionnel complet réalisé avec des spécialistes de la basse vision, a révélé que les atteintes fonctionnelles de la déficience de la personne n'engendraient pas un handicap vis-à-vis de la conduite du chariot. Pour parfaire néanmoins la sécurité du travail, nous avons travaillé également sur une amélioration du marquage au sol, sur une amélioration de la signalétique. Cet exemple illustre différents aspects : le rôle des aides techniques par rapport à un poste tertiaire, mais également illustre la polyvalence que peut avoir une personne déficiente visuelle. Nous pourrions croire que les aides techniques et informatiques prédisposent les personnes déficientes visuelles à des postes plutôt tertiaires. Ce cas-là illustre bien justement la polyvalence, notamment au niveau un peu plus industriel, pour ne pas oublier que l'industrie représente un réservoir d'emploi et constitue un gisement de postes assez important pour les personnes déficientes visuelles.

#### *URAPEDA*

**Patrick Fronçon** : Laure David, vous êtes responsable de l'URAPEDA, on va changer d'univers, et donc de spécificité, de déficience...

**Laure David** : Effectivement, l'URAPEDA est une association à compétence régionale qui s'intéresse à la déficience auditive. Pour compenser la déficience, nous proposons des aides

à la communication, qui se nomment interfaces de communication. Notre mission, avec les trois services développés par l'URAPEDA, s'adresse à des personnes de plus de 16 ans qui rentrent dans une dynamique d'insertion professionnelle dans le milieu ordinaire.

Nous proposons donc trois services :

Un service emploi-formation, pour lequel nous proposons des interfaces de communication, c'est-à-dire des personnes qui vont utiliser le mode de communication privilégié par la personne déficiente auditive, que la personne oralise, ou bien qu'elle utilise le langage parlé-complété ou la LSF, la langue sourde, tout au long des différentes étapes du parcours de l'insertion professionnelle. Cette mission va donc de la préparation, à l'accès, jusqu'au maintien dans l'emploi, avec bien sûr un travail de suivi dans l'entreprise, puisque nous avons constaté qu'il faut intervenir assez régulièrement pour s'assurer qu'il n'y ait pas de problème en termes de communication qui pourraient provoquer une rupture de contrat.

Par rapport à ce travail des interfaces, nous avons mené un travail de partenariat avec tout le réseau existant. Nous venons en appui en tant qu'opérateur spécialisé, mais c'est bien évidemment un travail de complémentarité qui permet à la personne déficiente auditive de s'y retrouver, et du coup de faire un travail cohérent et en bonne intelligence.

Une autre de nos missions relève de l'information et de la sensibilisation auprès des entreprises et des centres de formation.

Effectivement, Madame disait tout à l'heure que le handicap fait peur. La surdité fait peur parce que elle touche à la communication et pose la question de l'attitude à adopter.

Nous sommes donc là avec la personne sourde pour expliquer comment démystifier ce handicap, expliquer qu'on peut très bien communiquer et trouver des façons de pouvoir être et vivre ensemble. Ceci concerne aussi le service emploi-formation.

Nous avons également un pôle étudiant, qui concerne des personnes qui poursuivent leurs études secondaires. Car, fort heureusement, nous nous apercevons que les personnes sourdes progressent et vont dans les universités, chose qui n'était pas vraiment le cas auparavant. Nous proposons donc différents types de professionnels, toujours d'aide à la communication, des interfaces, mais également des soutiens pédagogiques, ou bien des preneurs de notes qui permettent aux personnes sourdes d'avoir l'écrit après les cours.

Et puis nous avons mis en place récemment un atelier multimédia, où nous proposons à libre disposition tout ce qui concerne les nouvelles technologies, en lien ponctuellement avec France Telecom.

Un petit exemple, est souvent plus parlant : Une jeune femme que nous avons suivie durant sa formation en lunetterie est passée par un bilan tout d'abord pour son orientation, puis par une formation pré-qualifiante, et enfin par une qualification qui s'est effectuée en alternance dans une grande entreprise de lunettes. Cette jeune femme, suite à son contrat de qualification, a été embauchée. Nous sommes alors intervenu pour expliquer la surdité, expliquer le poste à la personne. Elle est en poste depuis deux ans, et tout récemment, le directeur national nous a interpellé en souhaitant essayer un peu cette expérience sur les différentes régions de France. C'est donc une expérience positive et intéressante, dans la mesure où, d'un événement un petit peu départemental, va pouvoir se mettre en place quelque chose d'un peu plus national.

Juste pour finir, je voudrais mettre l'accent sur l'importance d'avoir des professionnels, qu'il s'agisse d'interfaces ou d'interprètes en LSF pour les personnes déficientes auditives, permettant ainsi à des personnes sourdes de pouvoir participer pleinement à de telles manifestations. On le voit encore ici aujourd'hui.

• *Vie autonome* :

**Patrick Fronçon** : Nous allons maintenant rentrer dans un petit peu plus de spécificités avec vous Madame Bacouet, qui êtes responsable d'un site de vie autonome en Isère.

**Christine Bacouet** : Laurent Barrault nous a déjà un peu présenté ce qu'était la vocation de ces sites, mais en quelques mots que sont ces dispositifs pour la vie autonome ? Ce sont des dispositifs coordonnés pour faciliter l'accès aux solutions de compensation au sens large, c'est-à-dire aussi bien aides techniques qu'aménagements des lieux de vie, pour toute personne en situation de handicap, quelle que soit la nature ou l'origine du handicap, et quel que soit l'âge de la personne.

Je vais cibler ma brève intervention sur les techniques à visées scolaires et professionnelles, puisque les dispositifs sont beaucoup plus larges. Ils interviennent à tous les niveaux de la vie quotidienne et sociale de la personne. Nous sommes financés par la Direction Générale de l'Action Sociale qui dépend du Ministère des Affaires Sociales, du Travail et de la Solidarité, et du Ministère de la Santé, de la Famille et des Personnes Handicapées. Actuellement on peut dire qu'il y a 43 sites en France qui sont en activité, avec une couverture nationale prévue à l'horizon fin 2003, plutôt fin 2004 probablement. Ils sont pilotés par les DDASS, qui dirigent le dispositif, et s'attachent des prestataires de services que nous appelons la plupart du temps des sites pilotes dotés d'une petite équipe technique assez réduite, en Isère par exemple nous sommes 2,5 ETP (Equivalent Temps Plein).

Nous avons mis en place des outils, des démarches, c'est-à-dire que nous essayons de simplifier, clarifier les procédures de financement, et surtout d'en réduire les délais autant que faire se peut. Par exemple en Isère, la solution choisie a été de faire une Charte des Financeurs, puisque nous sommes simplement régis par une circulaire. Une circulaire n'est pas un texte de loi, et nous avons a priori aucun pouvoir sur les organismes pour leur faire changer leurs critères d'attribution et d'intervention. Simplement, par cette charte, nous essayons de faire en sorte de travailler sur une base de volontariat avec un objectif commun, c'est-à-dire rendre possible l'intégration en simplifiant les démarches. Pour ça, nous avons constitué un réseau qui intègre tous les partenaires concernés par la problématique de la situation de handicap, que ce soit financeurs, associatifs, équipes, et nous avons essayé d'organiser, de repérer, de mettre en réseau les compétences départementales et supra-départementales, puisque par exemple, on travaille avec la FIDEV, qui est située à Lyon mais qui a une vocation régionale, pour tenter de rationaliser le dispositif et l'offre de conseil qui existe sur le département, voire sur la région.

Le dispositif est jeune, il s'est mis en place en 2000, même si auparavant les départements Rhône-Alpes, Isère et Loire ont été les départements expérimentaux de 1997 à 1999. Il est en expansion croissante. A titre d'exemple, concernant l'accès aux solutions de compensation dans le domaine de l'insertion professionnelle - aussi bien accès à l'emploi, que maintien dans l'emploi ou l'aide à la scolarité surtout en université par exemple - en 2002, nous avons traité plus de 50 demandes d'accès à ces aides techniques sur un total de 341 demandes. Quand je parle de demande, je parle d'état civil, puisqu'une même personne peut, bien entendu, formuler plusieurs demandes, je crois qu'il existe en moyenne 1,5 demande d'aides techniques par personne.

Puisque pour une aide technique nous avons effectivement constaté qu'il fallait solliciter plusieurs financeurs (3,5 au minimum), nous avons essayé de faire en sorte que les intervenants qui montent les dossiers, en l'occurrence les travailleurs sociaux, ergothérapeutes le plus souvent, ou paramédicaux spécialistes de la déficience concernée, aient un dossier unique à remplir, c'est-à-dire que, des gros organismes intervenant massivement dans la prise en charge de ces aides techniques - telle que la Sécurité Sociale, telle que l'AGEFIPH, une grosse mutuelle très souvent sollicitée et la COTOREP de l'Isère - acceptent d'abandonner leurs propres dossiers, pour que la personne n'ait à remplir qu'un seul dossier, et donc qu'elle n'ait à fournir qu'une seule fois les pièces demandées. En effet,

le dossier n'est qu'un outil, qui facilite surtout la vie des intervenants, pas forcément celle de la personne en situation de handicap.

Mais ce qui a été notable avec le partenariat instauré, est le fait que les financeurs ont accepté d'étudier les dossiers individuels qui leur parvenaient, en raccourcissant très sensiblement leurs délais. A titre d'exemple le rapport du CTN notait que la Sécurité Sociale, en tout cas en Isère, mettait un mois et demi auparavant à répondre à une demande, que ce soit positif ou négatif d'ailleurs... Aujourd'hui, le délai de réponse est de 10 jours, ce qui représente un réel gain de temps ! Et surtout, les financeurs ont accepté de prendre leur décision en simultané, c'est-à-dire sans se préoccuper forcément de la réponse des autres financeurs impliqués. On sait très bien que dans la prise en charge du handicap, ce qui est toujours ennuyeux c'est que A attend B, qui attend C, qui attend D... les délais longs sont liés à cela. Voilà ce que nous pouvons dire sur ce dispositif.

• *La formation :*

**Albert Molard :** Je suis Albert Molard, vice-président de l'OPCAREG, au titre de la CFE-CGC. L'OPCAREG est l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé de fonds pour la formation, avec une mission régionale et interprofessionnelle. Je vais compléter un peu ce qui se disait tout à l'heure concernant la formation. Je crois qu'effectivement la formation est un des moyens pour compenser le handicap et après tout ce que j'ai entendu à cette tribune, il est clair que l'objectif de la formation n'est atteint que si nous assemblons tous ces moyens et ceci d'une façon coordonnée.

Je voudrais rappeler une opération que nous conduisons avec l'AGEFIPH. L'AGEFIPH nous a demandé d'être un OPCA référent pour faire travailler les OPCA ensemble, et nous avons constaté que la meilleure organisation pédagogique était l'organisation pédagogique par l'alternance. Ceci pour une raison simple : l'alternance est certainement une des meilleures organisations pour l'ensemble des formations pour l'insertion dans l'emploi, mais ceci est encore plus valable pour les handicapés parce qu'elle permet à l'entreprise de prendre contact, de prendre conscience du handicap et de modifier ses organisations pour mieux accueillir ces handicapés.

Et je peux dire qu'aujourd'hui, l'accord que nous avons signé avec l'AGEFIPH se traduit par une promotion importante, malgré la crise économique, du développement du contrat de qualification adulte. Nous sommes sur un programme étalé sur 3 ans, qui a déjà largement dépassé, *prorata temporis*, l'objectif fixé sur le plan quantitatif.

-----